

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 FÉVRIER 2020, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Annie Vaillancourt,
messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis
Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.
EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

21-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

22-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20-01-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Fonds de la ruralité 2020 - Priorisation de projets
8. Support aux fonds municipaux
9. Modifications d'objets - Régie GEANT
10. Services professionnels - Réfections de deux tronçons de la rue St-Cyrille (entre Église-Ferland et Laliberté-Picard)
11. Remplacement du système de climatisation et chauffage de la bibliothèque
12. Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville
13. Services professionnels en urbanisme
14. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des routes locales - Attestation de conformité de l'utilisation de l'aide financière versée
15. Plan d'aménagement d'ensemble dans la zone récréative 88R
16. Avis de motion - Règlement 561-2020 modifiant le règlement de zonage 424-2011
17. Adoption d'une politique d'achat et approvisionnement
18. Avis de motion - Règlement 559-2020 - Gestion contractuelle
19. Avis de motion - Règlement 560-2020 - Délégation de pouvoir
20. Dérogation mineure au 1293 du Parc-Industriel
21. Dérogation mineure au 1479 rue Hélène
22. Nouveau poste - Préposé principal à l'entretien CAO
23. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020
24. Correspondance
25. Rapport des élus
26. Questions du public
27. Varia
28. Prochaine assemblée publique le 16 mars 2020
29. Levée de l'assemblée

23-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

24-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20-01-2020, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 janvier 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 janvier 2020, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

25-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

26-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Cégep de St-Félicien Expo-Sciences	50 \$
Télé du Haut-du-Lac Cocktail dînatoire hommage (don)	500 \$
Société Alzheimer Levée de fonds et soirée musicale 2020	50 \$
Classique de volley-ball Édition 2020	2 900 \$
	+ valeur de 1 600 \$ en locations de chalets
Polyvalente de Normandin Gala Méritas	180 \$
Programme de subvention pour les couches lavables Remboursement pour une demande	50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Cégep de St-Félicien (Jeux du tourisme),

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

27-2020

FONDS DE LA RURALITÉ 2020 - PRIORISATION
DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

Demandeur	Projet	Subvention demandée
Ville de Normandin (CCLSC)	Fête de la famille	1 500 \$
Ville de Normandin (Centre sportif)	Matériel d'apprentissage de patinage	800 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Ville de Normandin (Chute à l'Ours)	Équipements de loisirs	1 000 \$
Ville de Normandin	5 à 7 de reconnaissance des bénévoles	500 \$
Ville de Normandin (Bibliothèque)	Réaménagement de la bibliothèque	400 \$
Grands Jardins (Comité hiver)	Ouverture hivernale des Grands Jardins	1 500 \$
Quilles et loisirs Normandin	Remplacement des équipements	1 500 \$
Troupe de danse	Bacs de rangement de costumes	500 \$
Classique de volley-ball	Clôtures	1 500 \$
Orchestre à vents de Normandin	Concert de fin d'année	500 \$
Fermières	Remplacement d'équipements	600 \$
Véloparc	Aménagement sentier apprentissage vélo	1 500 \$
	TOTAL	11 800 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

28-2020

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX :

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivant), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

ATTENDU que les entreprises Inotech, Malades de pêches et Matériaux Luc Doucet ont présentés une demande d'aide financière en matière de développement économique;

ATTENDU que ces entreprises ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement Économique (CDE) du secteur GEANT:

ATTENDU que la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 22 000\$:

ATTENDU que la ville de Normandin souhaite prendre, en totalité, sa participation à même les sommes disponibles, de la "Contribution à la vitalité du milieu", auprès de la MRC de Maria-Chapdelaine et ce, étant donné qu'il en soit possible jusqu'au 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

	Ville de Normandin (Non-remboursable)	MRC Maria-Chapdelaine (Remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
Inotech	15 000 \$	15 000 \$	7 000 \$
Malades de pêche	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
Matériaux Luc Doucet	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

29-2020

MODIFICATIONS D'OBJETS - RÉGIE GEANT :

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et créant une régie intermunicipale appelée "Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT", approuvée le 3 août 2005 par décret du ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle entente a été modifiée par les parties le 13 décembre 2017, de sorte que ledit décret a été modifié le 22 mars 2018 (ci-après: "entente initiale");

CONSIDÉRANT que l'entente initiale prend fin le 3 août 2020, mais que les municipalités parties à cette entente, incluant la Ville de Normandin, souhaitent maintenir cette Régie et convenir de nouvelles modalités, dont l'ajout d'objets liés au partage de ressources humaines et matérielles, ainsi que le changement de son nom;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

30-2020

SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTIONS DE
DEUX TRONÇONS DE LA RUE ST-CYRILLE
(ENTRE ÉGLISE-FERLAND ET LALIBERTÉ-
PICARD) :

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme TECQ, la Ville désire effectuer la réfection de deux (2) tronçons de la rue St-Cyrille, soit entre les rues de l'Église et Ferland et entre les rues Laliberté et Picard;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Norda Stelo numéro I17704.002 pour le service d'ingénierie détaillée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour le service d'ingénierie détaillée dans le projet de réfection de deux tronçons de la rue St-Cyrille, soit entre les rues de l'Église et Ferland et entre les rues Laliberté et Picard à la firme Norda Stelo au coût de 21 740 \$ (plus taxes), le tout selon les modalités de l'offre numéro I17704.002.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

31-2020

REPLACEMENT DU SYSTÈME DE
CLIMATISATION ET CHAUFFAGE DE LA
BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT que le système de climatisation et de chauffage de la bibliothèque municipale est à remplacer;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT les offres reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (tx incluses)
All-Tech	22 880.03 \$
G.A. Climateck	18 223.54 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin accorde le contrat de remplacement du système de climatisation et chauffage de la bibliothèque à la compagnie G.A. Climateck au coût de 18 223.54 \$ (incluant les taxes), le tout tel que détaillé dans la soumission déposée le 23 janvier 2020.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

32-2020

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE
L'HÔTEL DE VILLE :**

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire conclure une nouvelle entente pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par madame Nadia Dion;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte la signature d'une nouvelle entente pour l'offre d'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal au coût de 17 900 \$ pour la période du 27 février 2020 au 26 février 2021.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

33-2020

SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME :

CONSIDÉRANT qu'une proposition de renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme a été déposée par l'Atelier Urbain pour l'année 2020 et que le conseil juge l'offre intéressante;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin accepte le renouvellement du contrat de services professionnels en urbanisme déposé par l'Atelier Urbain pour l'année 2020, au coût de 92 \$ par heure travaillée plus les taxes applicables, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$, avant taxes, plus les frais de déplacement s'il y a lieu, le tout plus amplement décrit au contrat de service numéro 2020132 faisant partie intégrante de la présente comme si il était ici au long reproduit.
- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière soit autorisée à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

34-2020

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(PAVL) - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES - ATTESTATION DE CONFORMITÉ
DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE
VERSÉE DE 173 386\$:

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une aide financière de 173 386 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT que l'aide financière distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes, à l'intérieur du rapport financier de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, sera déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de Normandin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation de l'aide financière reçue en lien avec le programme d'aide à la voirie locale (volet entretien des routes locales) et atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

35-2020

PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DANS LA
ZONE RÉCRÉATIVE 88R :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de plan d'aménagement d'ensemble pour la zone récréative 88R, en regard des matricules 6804-09-7908, 6804-12-5139 et 7005-78-6083, respectivement pour la construction d'un centre récréotouristique, pour l'aménagement d'un camping et pour la construction d'un second centre récréotouristique;

CONSIDÉRANT le respect et les impacts des projets sur l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT la localisation et l'intégration des bâtiments principaux dans leur environnement;

CONSIDÉRANT l'entente de droit de passage sur les sentiers existants du secteur;

CONSIDÉRANT la présence de chemins et de certains aménagements;

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires du Règlement de zonage 424-2011;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin l'acceptation de cette demande avec conditions d'approbation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

a) Que cette demande de plan d'aménagement d'ensemble, soit acceptée par le conseil de la ville de Normandin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- b) Que le conseil municipal autorise M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville, une entente concernant les conditions d'approbation à respecter dans le cadre des projets soumis via ce plan d'aménagement d'ensemble.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

36-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 561-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

Monsieur le conseiller François Potvin, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 561-2020 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'ajuster plusieurs dispositions dont les objectifs sont les suivants:

- Modifier la disposition relative à la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis;
- Clarifier la note 4 du cahier des spécifications relative à l'entreposage en bordure de la route 169;
- Agrandir la zone C16 à même une partie de la zone C08, afin d'y inclure le terrain situé au 754, rue St-Cyrille;
- Autoriser les usages de la classe d'usages Ic "Industrie d'incidence moyenne" dans la zone C19.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

37-2020

ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ACHAT ET
APPROVISIONNEMENT :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir clairement des principes directeur relativement à toutes les acquisitions et locations de bien meubles, services, gestion des inventaires ou exécution de travaux.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la politique d'achat et approvisionnement soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

38-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 559-2020 -
GESTION CONTRACTUELLE :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 559-2020 concernant la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

39-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 560-2020 -
DÉLÉGATION DE POUVOIR :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 560-2020, concernant la délégation de pouvoir.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

40-2020

DÉROGATION MINEURE AU 1293 DU PARC-INDUSTRIEL :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure pour l'entreprise sise au 1293 rue du Parc-Industriel, en regard de l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme un empiétement de 2,74 mètres dans la marge avant alors que la marge réglementaire est de 9 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 28 janvier dernier sur le site Internet de la Ville et affiché sur le babillard de l'hôtel de ville conformément aux modalités du règlement 532-2018, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la dérogation mineure demandée pour l'entreprise sise au 1293, rue du Parc-Industriel, soit, et est acceptée par le conseil de la Ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, l'agrandissement du bâtiment principal de 3,05 mètre par 2,74 mètres (10' x 9') dans la marge avant, résultant en un empiétement de 2,74 mètres sur la marge réglementaire de 9 mètres.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

41-2020

DÉROGATION MINEURE AU 1479 RUE HÉLÈNE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1479 rue Hélène, en regard de l'implantation d'une remise;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme l'implantation d'une remise de 5,05 mètres par 3,76 mètres (16'7" x 12'4") avec empiétement dans la marge avant réglementaire de 7,5 mètres (le terrain étant situé en coin de rue, il possède deux marges avant);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 28 janvier dernier sur le site Internet de la Ville et affiché sur le babillard de l'hôtel de ville conformément aux modalités du règlement 532-2018, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin le refus de cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1479 rue Hélène, soit, et est refusée par le Conseil de la ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

42-2020

NOUVEAU POSTE - PRÉPOSÉ PRINCIPAL À
L'ENTRETIEN CAO :

CONSIDÉRANT que lors du processus de restructuration du service des loisirs, il a été identifié qu'un soutien au Coordonnateur des opérations et du développement serait important lors de la saison estivale au Site touristique Chute à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin accepte la création d'un nouveau poste de préposé principal à l'entretien CAO.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

43-2020

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020 :

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12.1 % pour les garçons et 6.3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.
- b) D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- c) De faire parvenir une copie de cette résolution au CRÉPAS.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

44-2020

CORRESPONDANCE :

Carrefour Jeunesse Emploi des Bleuets; OBJET: Remerciement pour nos 15 ans de contribution et annonce qu'étant donné leur bonne santé financière ils ne nous solliciteront pas cette année.

45-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

46-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

47-2020

VARIA :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair propose une motion de félicitations au président d'honneur du radiothon de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine, Monsieur Mario Bilodeau, pour son implication et le succès de la campagne de financement.

48-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 16 MARS
2020 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

49-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 05.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière